



Séance du Conseil Municipal du 20 janvier 2016 à 20h30.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre LEBEE

Absents excusés : Gabriel RINFRAY, Tiphaine RAMAGE, Alfred DUTERTRE

1. Présentation PLH2

La communauté de commune a arrêté son PLH en décembre 2015. Chaque commune doit ensuite délibérer sur ce document. Le PLH s'inscrit en cohérence avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays de Vitré. Les grandes lignes du PLH sont présentées par M Le Maire. Le taux de croissance de la population visé est de 1,1 % par an, et il est prévue la production de 1000 logements en 6 ans (neuf ou rénovation). Suite à cette présentation, le PLH est approuvé à l'unanimité du conseil municipal.

2. Mur d'escalade

M Herrault présente le projet de mur d'escalade qui pourrait être installé dans la salle de sports. Cette structure permettrait d'accueillir 28 grimpeurs en parallèle. L'estimation globale du coût est de 74006 € HT soit 88 807 € TTC pour la structure et le matériel auquel il faut ajouter environ 5000 € TTC pour l'adaptation de la salle de sports. Compte-tenu des subventions apportées par la communauté de commune, le contrat de territoire, la fédération d'escalade, le reste à financer par la commune sera d'environ 20 000 €, moins la participation de la commune de Sainte-Colombe. Il est demandé à la fédération d'escalade de préparer les cahiers des charges. Cette proposition est approuvée par 12 voix pour et 3 abstentions par le conseil municipal.

3. 2^{ème} extension de l'école publique

M Le Maire présente l'avant-projet de la deuxième extension de l'école publique. Elle comprend deux classes, une salle de dédoublement, des sanitaires et un local de rangement. La mise en place de toilettes au niveau de la cour devra être étudiée en option. Quelques points complémentaires sont remontés pour prise en compte par l'architecte.

Cette proposition est approuvée par 14 voix pour et une abstention par le conseil municipal.

4. Projet Urbain de Partenariat (PUP) – futur lotissement des Hys

Ce dossier est reporté au prochain conseil municipal. (Dossier non réceptionné)

5. Personnel communal

Il est proposé d'indexer la participation de la commune à la garantie de maintien de salaire pour le personnel communal selon l'indice INSEE du coût de la vie.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

La séance est levée à 23 h 30.

Le Maire,